

Consultez notre page spéciale COVID-19 pour connaître les marchés liés aux besoins en matériel médical.

Brexit

Services - 78070-2021

15/02/2021 S31
I. II. III. IV. VI.

France-Saint-Alban-Leysses: Services d'architecture

2021/S 031-078070

Avis de concours

Base Juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Service départemental d'incendie et de secours

Numéro national d'identification: 28731200300018

Adresse postale: 226 rue de la Perrodière

Ville: Saint-Alban-Leysses

Code NUTS: FRK27 Savoie

Code postal: 73230

Pays: France

Courriel: marchespublics@sdis73.fr

Adresse(s) Internet:

Adresse principale: <http://www.sdis73.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <http://www.marches-publics.info>

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <http://www.marches-publics.info>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <http://www.marches-publics.info>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Agence/office régional(e) ou local(e)

I.5) Activité principale

Ordre et sécurité publics

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre de secours principal d'Aix-les-Bains à Grésy-sur-Aix

Numéro de référence: 202101211053

II.1.2) Code CPV principal

71200000 Services d'architecture

II.2) Description

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71300000 Services d'ingénierie

II.2.4) Description des prestations:

Concours restreint sur Esquisse «Plus». Mission de maîtrise d'œuvre comprenant une mission de base avec les études d'exécution limitées au visa et à la synthèse. À titre indicatif et sans engagement du maître d'ouvrage, ce projet consiste en la réalisation d'un Centre de secours principal comprenant: un hall de remisage de véhicules, une partie administrative, une zone d'équipements techniques pour la formation et une aire extérieure aménagée. La surface des locaux à réaliser est de l'ordre de 4 000 m². L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 5 600 000 EUR HT (travaux de VRD compris).

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Critères de sélection des participants:

Après avoir éliminé les candidatures non conformes sur le plan administratif, le jury sélectionnera les candidats, au regard des éléments du dossier de candidature tel que définis à l'article 4.3 du règlement de la consultation, en tenant compte notamment des critères suivants:

- composition de l'équipe: cohérence, complémentarité et diversité, références communes, compétences spécifiques demandées;
- références et compétences avérées de chaque membre du groupement, dans son domaine, pour des prestations sur des opérations similaires;
- capacités professionnelles et techniques de chaque membre du groupement;
- capacités financières de chaque membre du groupement.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Indiquer la profession:

La présente consultation est ouverte aux équipes de maîtrise d'œuvre dont la composition devra inclure au minimum les compétences professionnelles relatives aux disciplines suivantes:

- architecture,
- ingénierie structure,
- ingénierie fluides,
- économie de la construction,
- ingénierie VRD.

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre minimal: 2

Nombre maximal: 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés:

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets:

Les projets seront évalués selon les critères suivants, ni hiérarchisés ou pondérés, qui seront précisés et détaillés dans le règlement du concours transmis aux candidats retenus:

- parti architectural, urbain et paysager,
- efficacité organisationnelle et capacité d'adaptation du projet,
- qualité perçue des espaces intérieurs et extérieurs,
- qualité des choix pour un bâtiment écologiquement et économiquement durable,
- maîtrise et interprétation des contraintes et des exigences du programme,
- compatibilité et réalisme du projet avec le montant des travaux de l'enveloppe prévisionnelle, au regard des contraintes connues.

- IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**
- IV.2.2) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**
Date: 22/03/2021
Heure locale: 12:00
- IV.2.3) **Date d'envoi des Invitations à participer aux candidats sélectionnés**
Date: 20/05/2021
- IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation:**
français
- IV.3) **Récompenses et jury**
- IV.3.1) **Information sur les primes**
Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui
Nombre et montant des primes à attribuer:
Les candidats retenus pour présenter une esquisse «plus», recevront une indemnité forfaitaire non révisable de 31 000 EUR HT maximum. L'indemnité du lauréat constituera une avance sur ses honoraires.
- IV.3.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants:**
- IV.3.3) **Contrats faisant suite au concours**
Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours: oui
- IV.3.4) **Décision du jury**
La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non
- IV.3.5) **Noms des membres du jury sélectionnés:**
Deux membres titulaires de la CAO
Le président: 2e vice-président du CA du SDIS, M. André Pointet
Le directeur départemental du SDIS
Un élu de la commune de Grésy-sur-Aix
Un élu secteur de 1er appel du CSP d'Aix-les-Bains
Trois architectes inscrits à l'ordre des architectes
Un représentant de la Ddcsp et le payeur départemental
La liste nominative des membres du jury sera fixée ultérieurement par arrêté du président du jury

Section VI: Renseignements complémentaires

- VI.3) **Informations complémentaires:**
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>
- VI.4) **Procédures de recours**
- VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**
Nom officiel: Tribunal administratif de Grenoble
Adresse postale: 2 place de Verdun
Ville: Grenoble
Code postal: 38000
Pays: France
Courriel: greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Téléphone: +33 476429000
Fax: +33 476518944
Adresse internet: <http://grenoble.tribunal-administratif.fr>
- VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**
10/02/2021